

RÉUNION D'INFORMATION SUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE





Pour plus de renseignements, merci de vous adresser au **02 49 66 11 16**



ERNÉE - Vue générale - L'Aviateur Allard en plein vol.

Érnée

Présentation RÉUNION PUBLIQUE

16 Septembre 2022, 20h







ORDRE DU JOUR

I. RAPPEL LÉGISLATIF - de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) au Site Patrimonial Remarquable (SPR)

II. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE - Diagnostic et état des lieux

II. VERS UN NOUVEL OUTIL -Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)

SPR Ernée - CLSPI

Les fondamentaux du site patrimonial remarquable (SPR)

ZPPAUP: Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

SPR: Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

LOI LCAP : Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi du 7 juillet 2016)

PVAP: Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

PSMV: Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

ABF: Architecte des Bâtiments de France

CLAVAP Commission Locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

CL SPR: Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

CRPA: Commission régionale de l'architecture et du patrimoine

CNPA: Commission nationale de l'architecture et du patrimoine

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les fondamentaux du site patrimonial remarquable (SPR)

Loi de décentralisation du 7 janvier 1983

ZPPAU

- Servitude d'utilité publique annexée au PLU
- Dans la ZPPAU, avis de l'ABF lors pour les autorisations d'urbanisme

Loi du 8 janvier 1993 dite "loi paysage"

ZPPAUP

 Ajoute à la protection du patrimoine bâti et urbain, la protection des paysage\$

ZPPAUP d'Ernée en 1997

Loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2

AVAP

- Servitude d'utilité publique annexée au PLU
- Dédié à la protection et à la mise en valeur du patrimoine dans toutes ses déclinaisons architecturales, urbaine, paysagère, archéologique et culturelle
- Dans le périmètre de l'AVAP avis de l'ABF pour les autorisations d'urbanisme
- Ajout d'un diagnostic environnemental
- Prend appui sur le PLU et le PADD
- CLAVAP

Loi du 7 juillet 2016 dite loi CAP

(création architecture et patrimoine)

SPR

- Sites patrimoniaux remarquables avec deux types de servitudes:
 - PSMV
 - PVAP: plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

I. RAPPEL LÉGISLATIF

QU'EST-CE QU'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP).
- → Ce dispositif a pour objectif d':
 - améliorer la connaissance du patrimoine de la ville;
 - identifier les qualités du patrimoine architectural, urbain et paysager du secteur;
 - éviter la disparition d'éléments remarquables qui contribuent à la notoriété u territoire et à ses racines culturelles;
 - reconnaître au périmètre sa qualité patrimoniale tout en lui assurant et permettant un développement cohérent;
 - mettre en œuvre des règles d'urbanisme, alliant préservation et interventions opérationnelles de qualité.

Selon le Code du patrimoine, les SPR concernent « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

I. RAPPEL LÉGISLATIF

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT AU TITRE DES « SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES » ?

- → Document élaboré par la Communauté de Commune (maîtrise d'ouvrage), en lien étroit avec les Services de l'Etat (DRAC/UDAP) et la ville d'Ernée
- → Une élaboration en deux phases :

1 - CLASSEMENT AU TITRE DU SPR

- > Définition ou conservation du périmètre du SPR
- > Prescription des outils de gestion du SPR

2 - ÉLABORATION D'UN OU DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES DE GESTION

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) = outil qui se substitue au PLU/PLUi

ou Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)= outil annexé au PLU/PLUi

ou Combinaison des deux outils possibles

- > Outil de gestion élaboré par la collectivité compétente
- > Outil de gestion approuvé par l'État

la construction
 le PSMV encadre
 la protection des intérieurs d'intérêt
 l'aménagement des espaces libres

> Chaque immeuble dans le SPR doté d'un PSMV est visité et donne lieu à l'établissement d'une fiche immeuble

le **PVAP** encadre - la construction

- l'aménagement des espaces libres

le **PLU/PLUi** - la construction

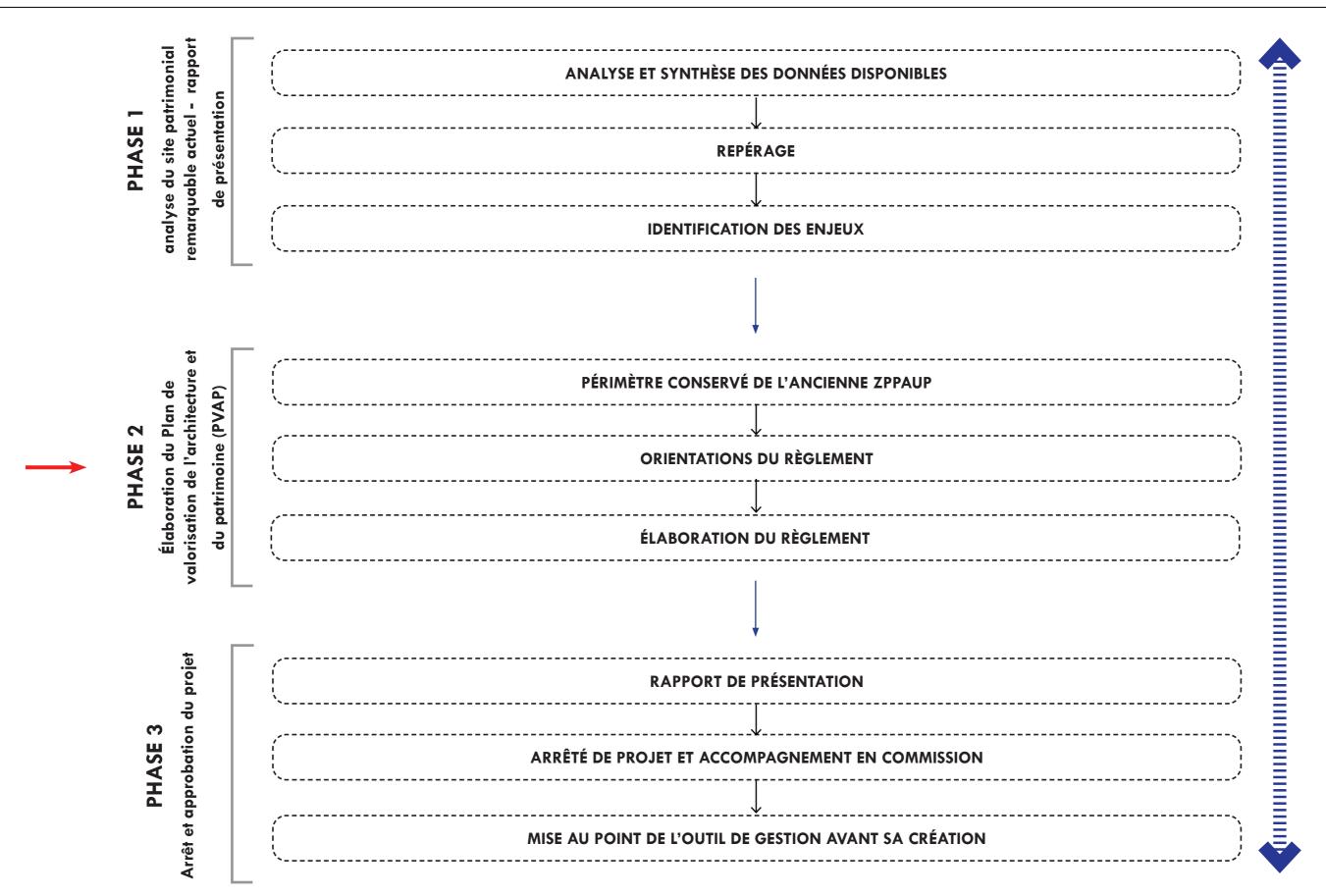
ERNÉE: ANCIENNE ZPPAUP DEVENUE SPR

I.LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

QUELS SONT LES EFFETS DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ?

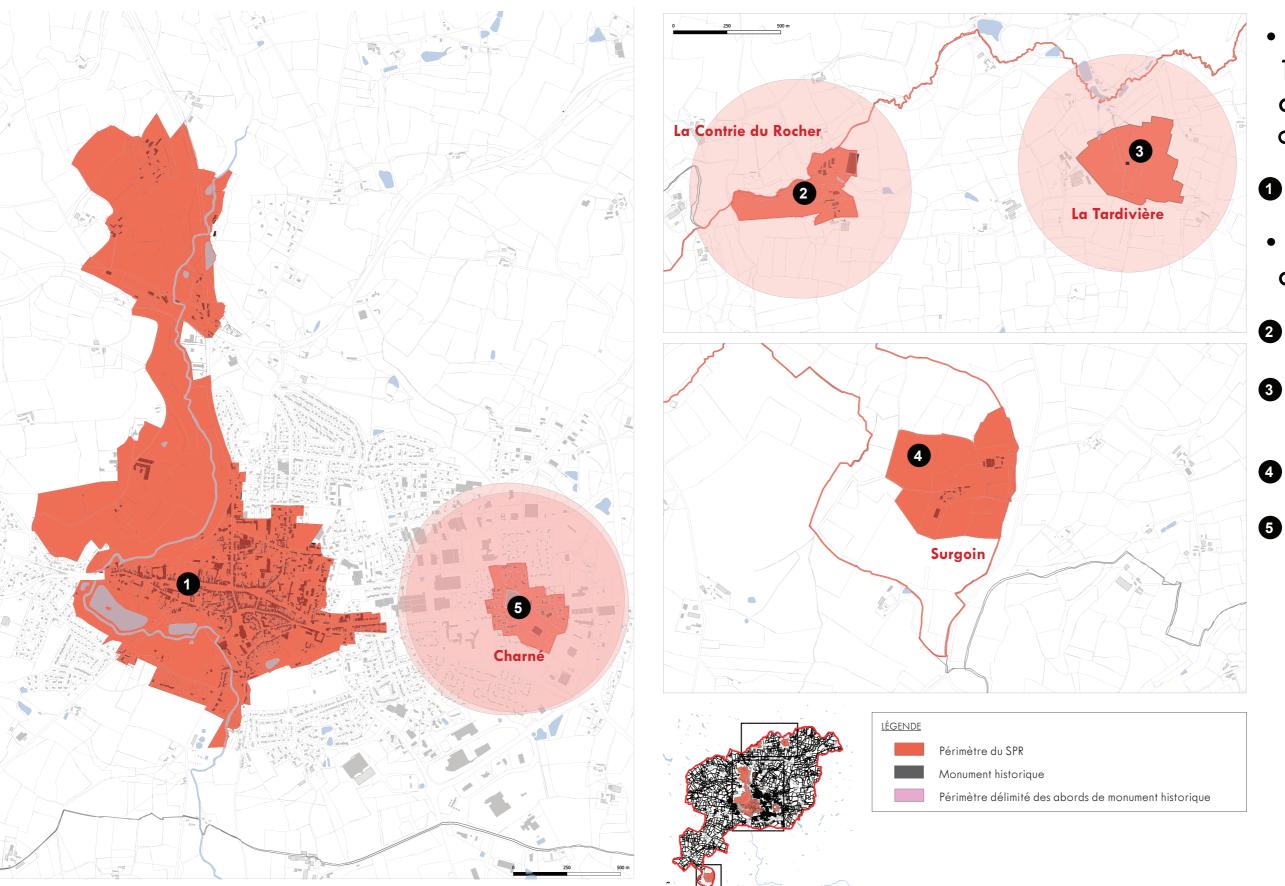
- → Permet d'énoncer des règles et des recommandations sur les travaux de démolition, la construction ou la modification de l'aspect d'un bâtiment, la mise en valeur du patrimoine, y compris pour les espaces non bâtis.
- → Obligation de prise en compte dans le PLUi
- → Expertise et avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) pour les travaux sur les immeubles situés dans le périmètre d'un SPR.
- → Possibilité d'avantages fiscaux et d'aide pour les travaux.
 (22% pour les SPR+PVAP et 30% pour les SPR+PSMV)
- → Le SPR n'engendre pas d'obligation de travaux.
- → Il se substitue à la servitude d'utilité publique du périmètre des abords des Monuments Historiques couverts par le périmètre du SPR.
- → Institution d'une commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) dès la publication de la décision de classement du SPR.
- → Effets déjà existant avec la ZPPAUP mais qui vont être actualisés s'adapter à la ville d'aujourd'hui

I. NOTRE MISSION



PARTICIPATION CITOYENNE TOUT AU LONG DU PROJET

I. LE PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ



- ZPPAUP de 1997 - 25 ans (périmètre conservé):
- 1 Centre ancien
- 4 zones différentes :
- 2 La Contrie du Rocher
- **u** La Tardivière
- 4 Surgoin
- 6 Charne

4 Monuments historiques

II. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE













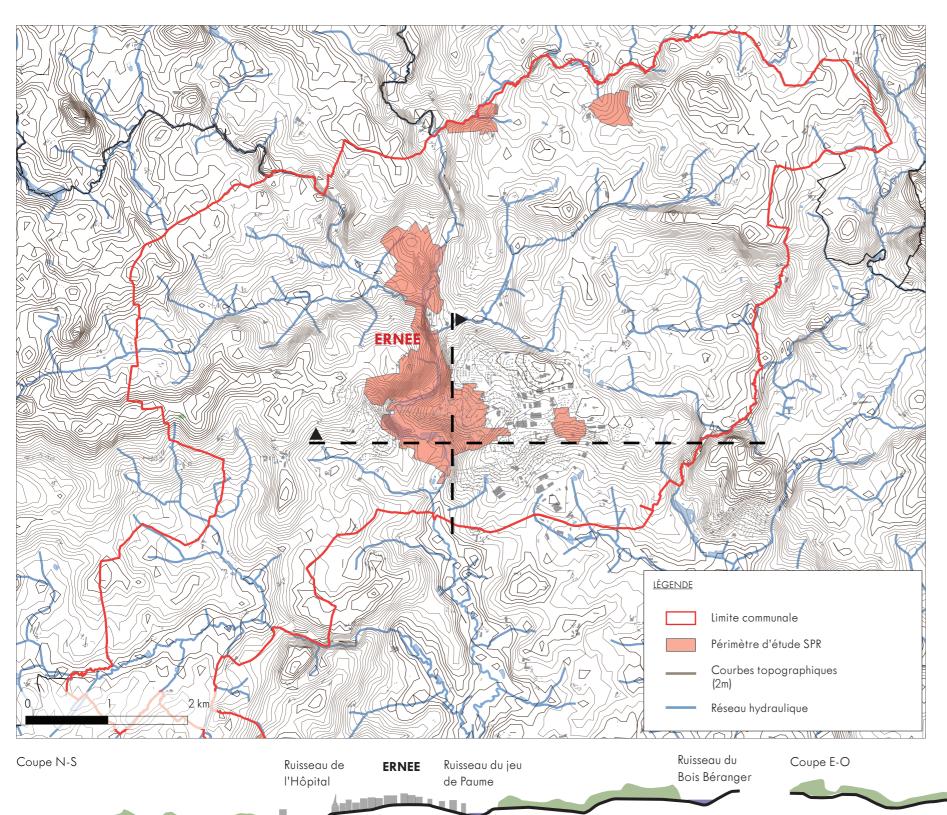
Différentes échelles d'analyse :

- de la ville (grand paysager, géographie, topographie, tracés viaires)
- du quartier (organisation et description des unités urbaines et paysagères)
- de l'ilot (tissus urbains et leur rapport entre eux)
- du bâti (typologies architecturales)
- •Analyse grâce aux données existantes (études, ZPPAUP), étude historique, analyse sur le terrain.



II. ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE

GÉOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE



• Plateau bocager

Vallon de

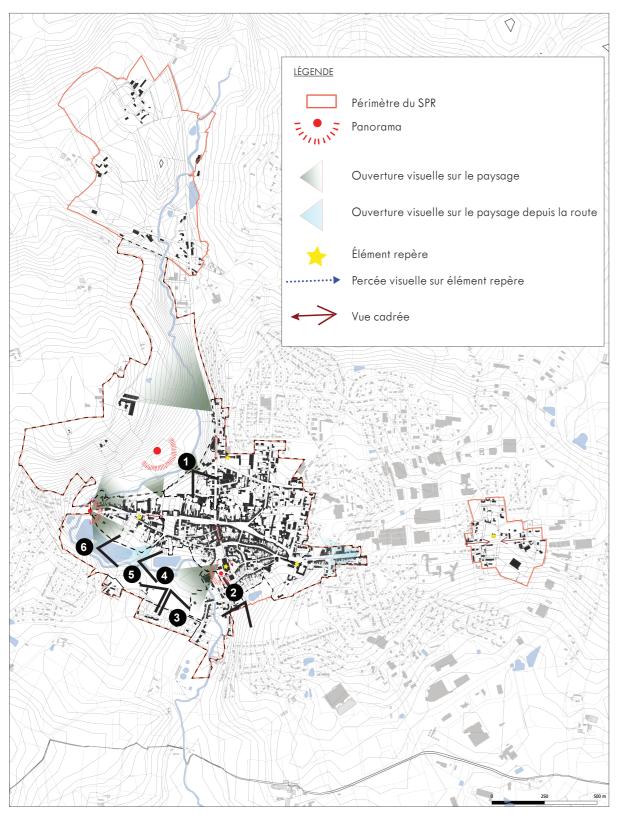
- Région très vallonnée
- Irriguée par la rivière de l'Ernée, vallée
- Bourg vallon : situé en fond de vallée, aux abords du cours d'eau de l'Ernée
- Développement sur l'espace plan de la berge et sur les hauteurs («motte castrale»)

ERNEE

Vallon de

l'Oscense

II. LES PAYSAGES







Rue Auguste Fortin





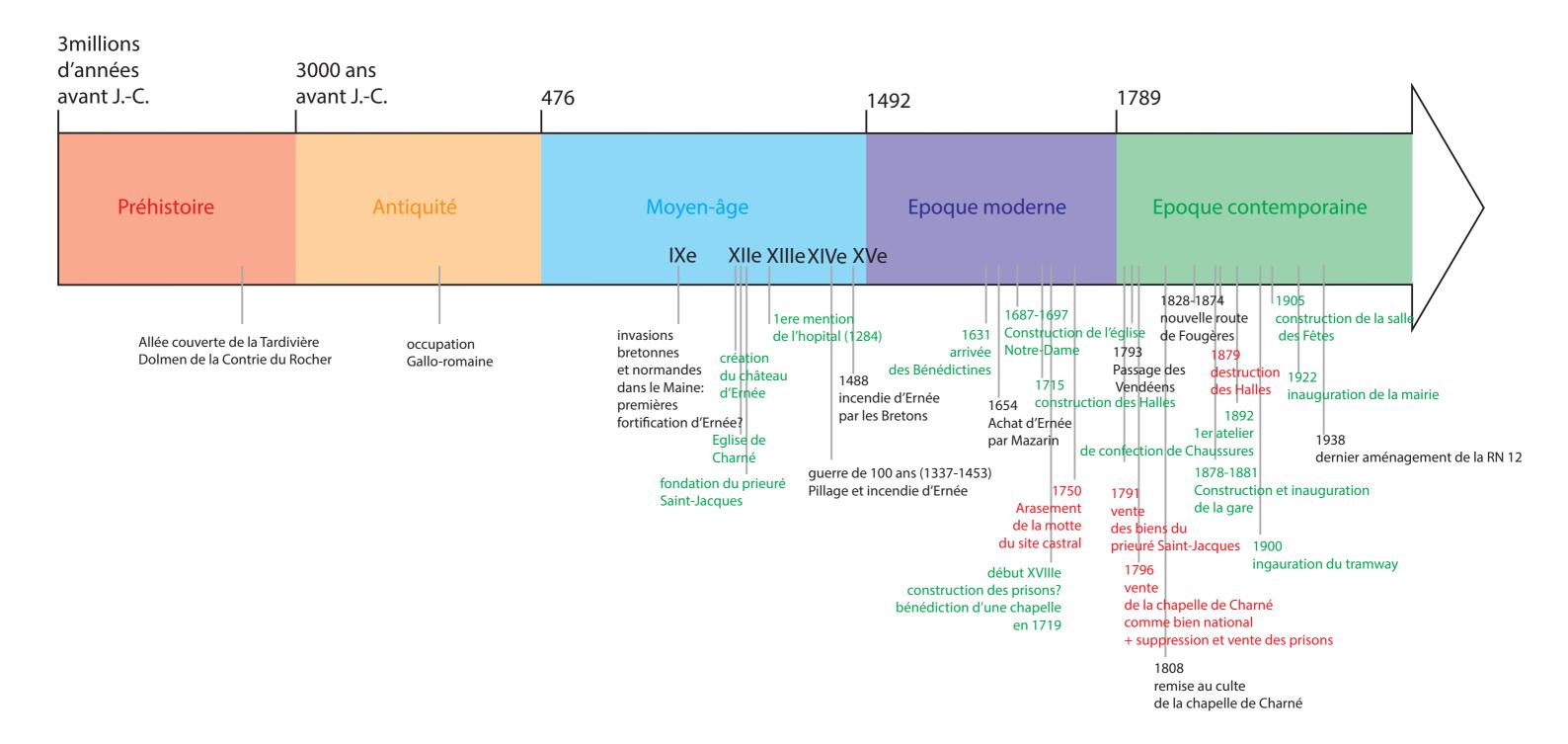


Sentier 'Sur les pas de Louis Derbré"

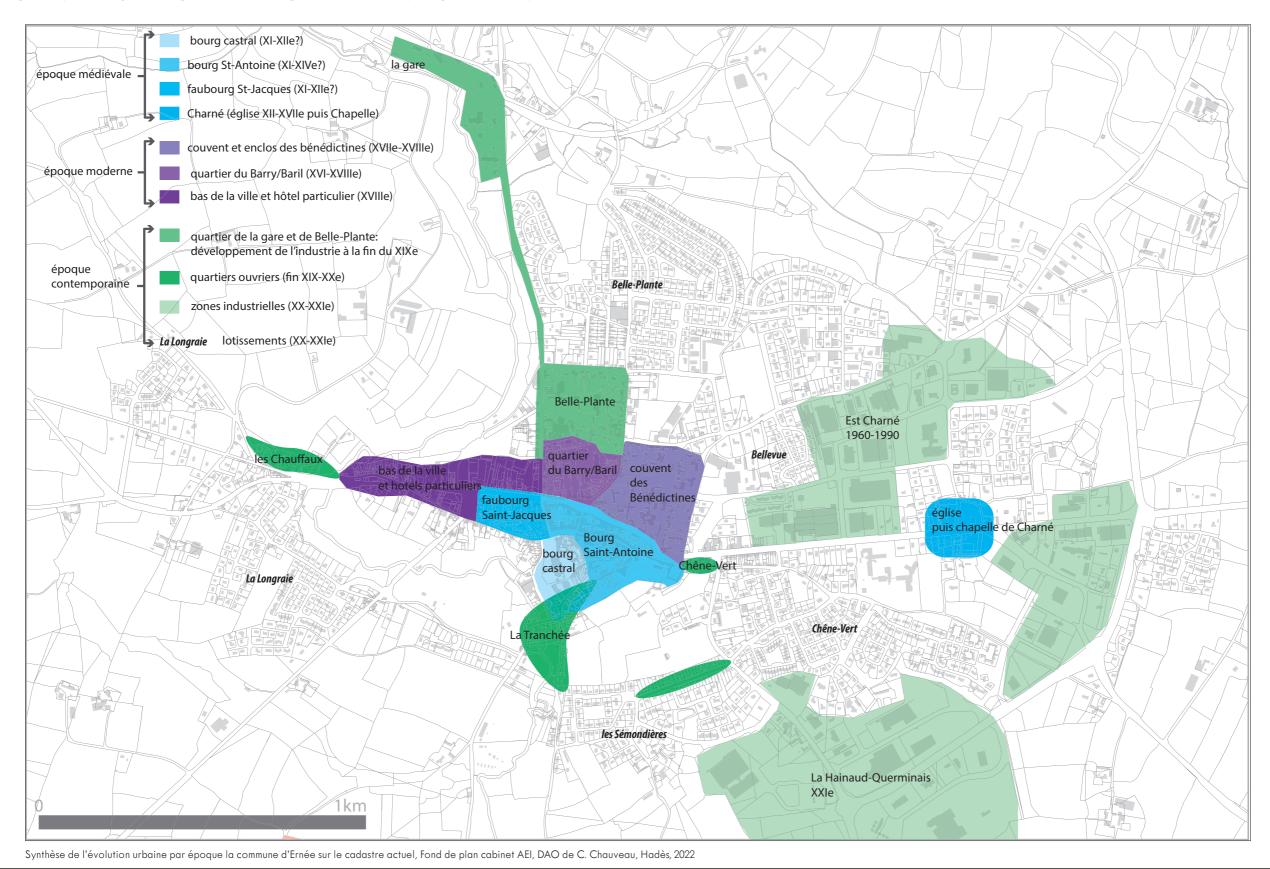


En contrebas de la Place de l'Église

FRISE CHRONOLOGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE



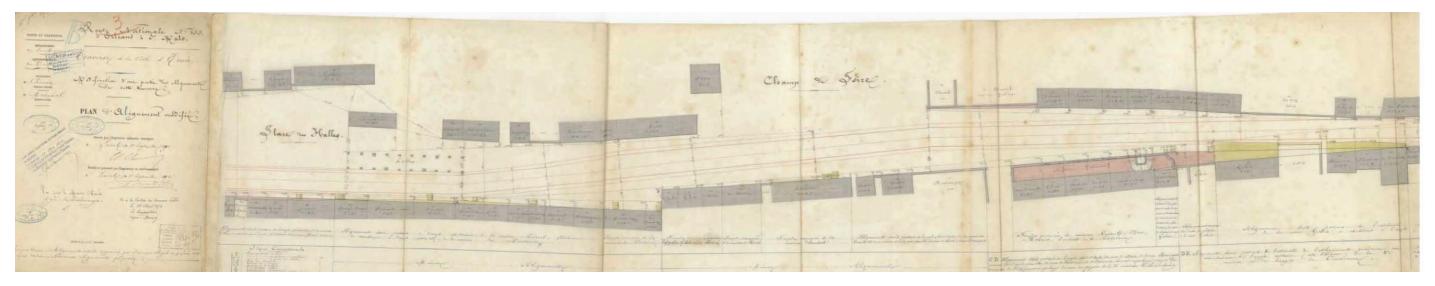
PLAN DE SYNTHÈSE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN





Cadastre ancien, section D2, centre d'Ernée Archives départementales de la Mayenne, 3P2691/42

- Compréhension de l'évolution de l'histoire urbaine
- Percement de la route nationale RN12 (1828-1840)
- Iconographie variée (plans, cadastre, photographies, cartes postales), élaboration de documents de synthèse
- Balade urbaine, demain 10h



AD 53, 2 NUM 100/119 — RN 12 de Paris à Brest — 1828-1975 projets de 1875



Carte postale ancienne- Ernée: l'Église, AD 5Fi 91/78



Photographie actuelle de la place



Carte postale ancienne- Ernée: place de l'Église, AD 5Fi 91/98



Photographie actuelle de la place



Carte postale ancienne- Ernée: square de l'Hôtel de ville, AD 5Fi 91/39



Photographie actuelle de la place, google street view



Carte postale ancienne- Ernée: le chemin neuf avant 1906, AD 5Fi 91/42



Carte postale ancienne- Ernée: place de l'hôtel de ville, côté est, AD 5Fi 91/105



Photographie actuelle de la place Photographie actuelle de la place

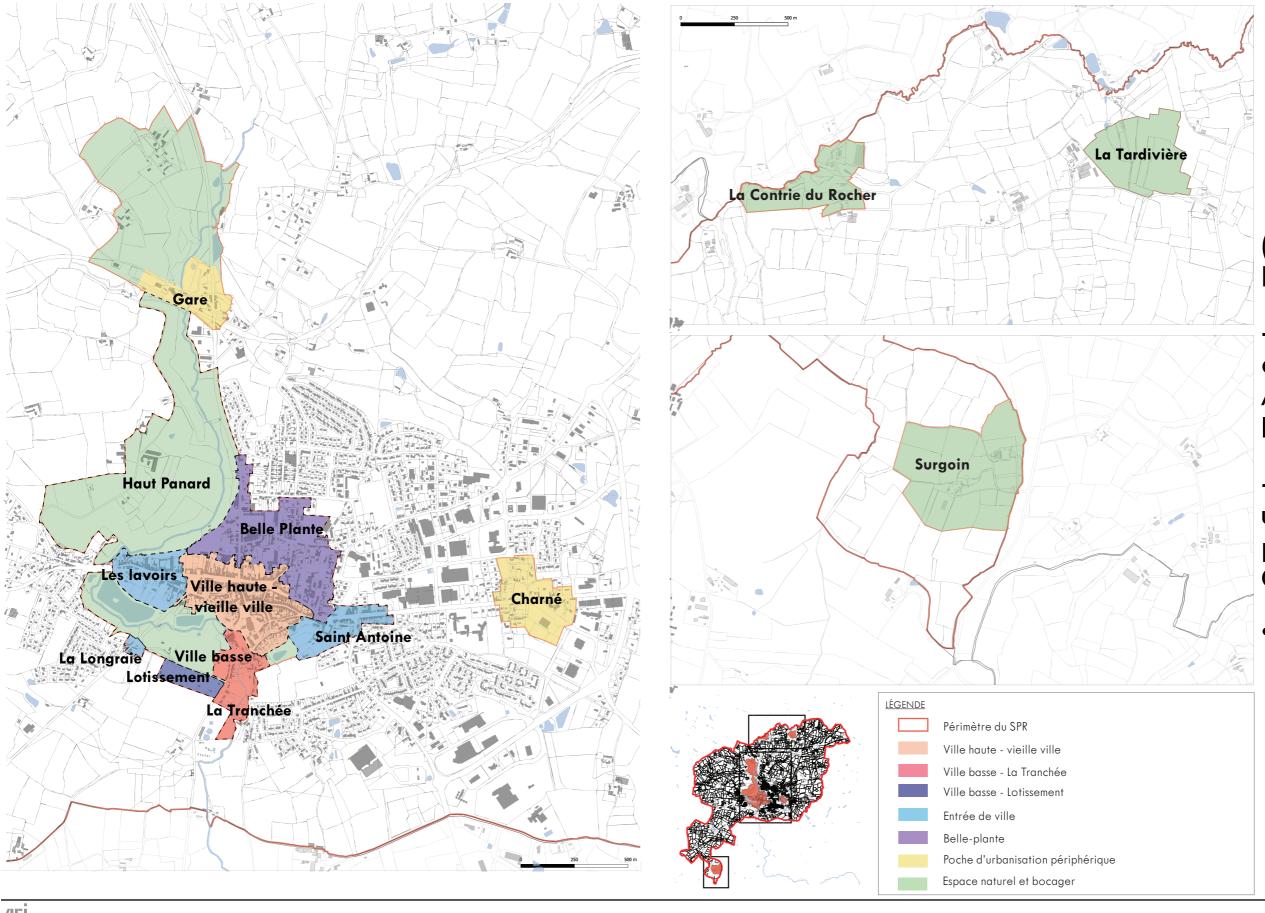


Carte postale ancienne- Ernée: Passage de troupes, AD 5Fi 91/132



Photographie actuelle de la place

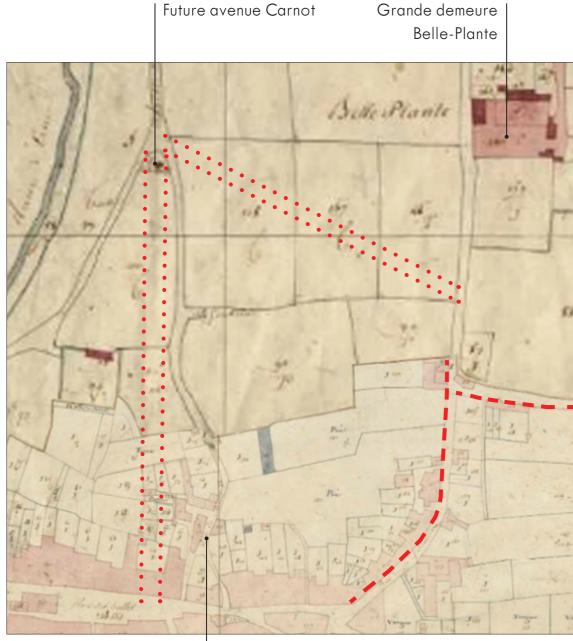
II. LES SECTEURS URBAINS



- 6 secteurs dessinés selon des critères topographies et historiques
- Vieille ville (ville haute et ville basse)
- Les entrées
 de ville : Saint Antoine, les lavoirs,
 la Longraie
- Les poches urbanisées en périphérie : Charné et la Gare
- Les espaces naturels et bocagers: le Haut-Panard, la Contrie du Rocher, la Tardivière et Surgoin

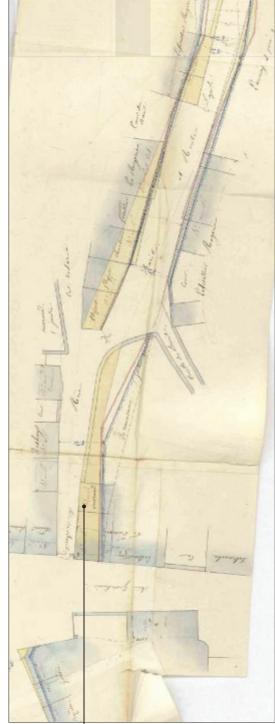
II. LES SECTEURS URBAINS

URBANISATION DE FAUBOURG DE BELLE-PLANTE



Cadastre napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - section D2 - B3

Tracé sinueux



Plan d'alignement, AD Mayenne, 2 NUM 100/119 - RN 12 : De Paris à Brest 1828-1975

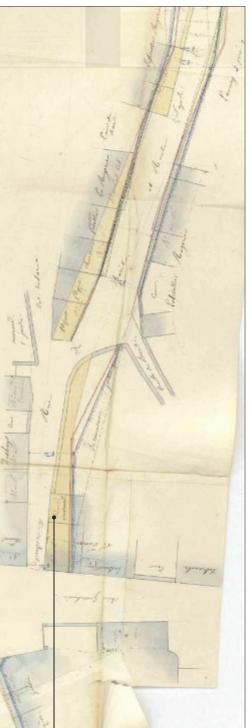
Démolitions prévues pour l'avenue Carnot



Urbanisation le long de la voie

Cité ouvrière

Grand équipement en cœur d'îlot



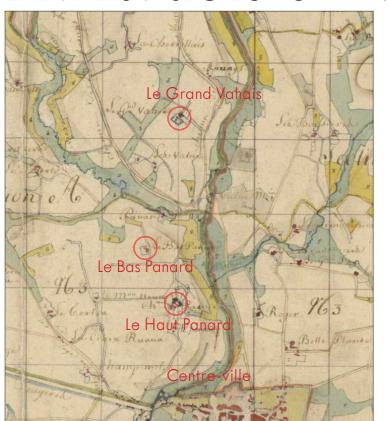
Cadastre actuel



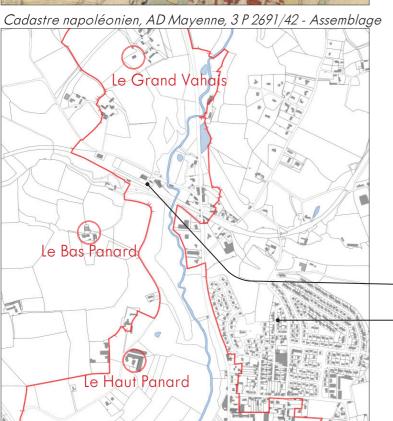


II. LES SECTEURS URBAINS

EXEMPLES : SECTEUR URBAIN EN PÉRIPHÉRIE - LA GARE ET LE BOURG DE CHARNÉ











Cartes postales anciennes



Photographie actuelle

Ancienne Gare

Lotissement récent



Cadastre napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - Assemblage







Carte postale ancienne



Lotissement récent

Tracé viaire conservé

Densification urbaine des deux

Chapelle Notre-Dame de Charné et son cimetière

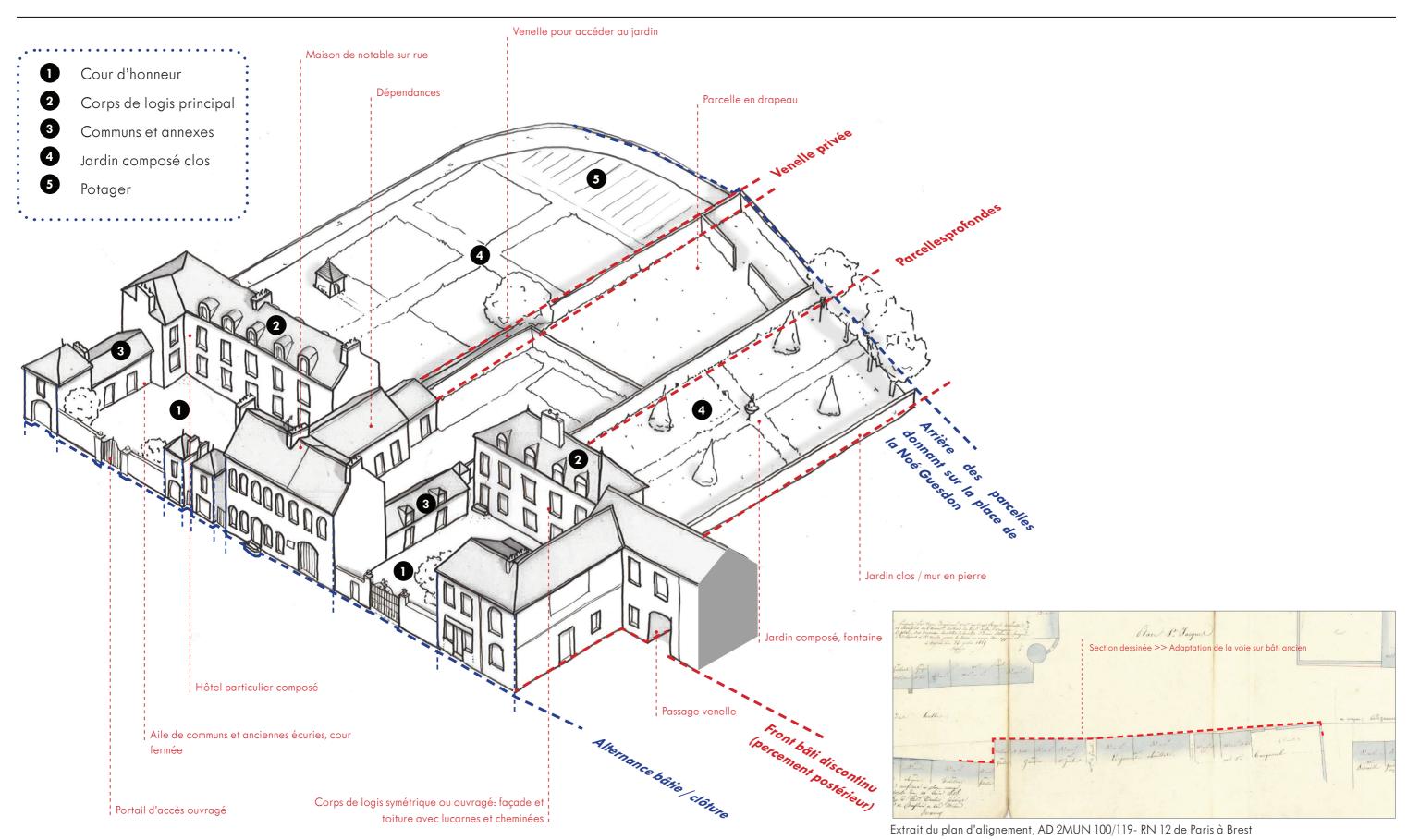
Tissu ancien

Cadastre actuel



Cadastre actuel

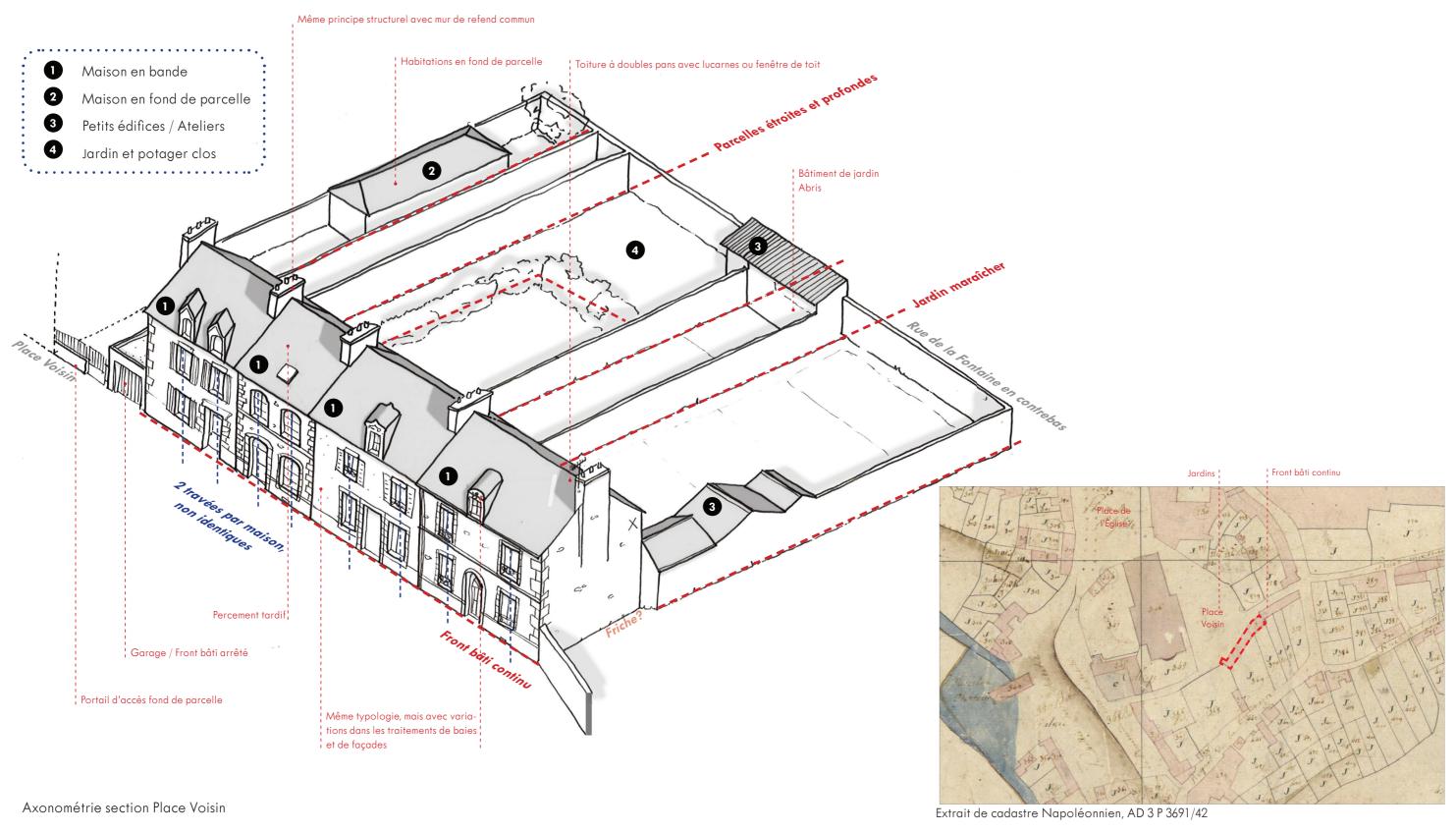
II. LES TISSUS URBAINS



Axonométrie section de boulevard de l'Ernée (RN12)

II. LES TISSUS URBAINS

II. PARCELLES RÉGULIÈRESET ÉTROITES DES MAISONS EN BANDE



II. LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

I. LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION











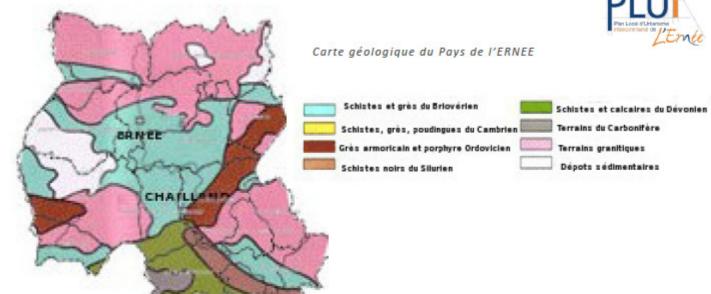








- Socle géologique :
- Schistes et grés du Biovérien (matériaux d'empierrement et moellons)
- Calcaire (Matériaux pour la chaux et la marbrerie)
- Granite (matériaux pierre de taille et en particulier pour les ponts)
- Argiles (brique, briqueterie, constructions et décors)
- Ardoises (toitures)
- Palette de couleurs et d'écriture architecturale



II. LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

I. LES TYPOLOGIES DANS DES SECTEURS DITS «URBAINS»













- Maisons de notable XVIII-XIXe siècle et XIX-XXe siècle
- Maison de ville XVIII-XIXe siècle
- Maison en bande Maison ouvrière
- Immeuble bourgeois XIX-XXe siècle
- Immeuble mixte: habitation et commerce
- •Architecture moderne et contemporaine
- Grand équipement







II. LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

I. LES TYPOLOGIES DANS DES SECTEURS À DOMINANTE PAYSAGÈRE



Château du haut-Panard



Château du Grand Vahais



Formo La loussaria



Ferme sur la route de Vaurogue

- Château et dépendances
- Ferme et exploitation agricole
- Caractéristiques urbaines et architecturales

II. LES GRANDS ENJEUX DÉGAGÉS

DES ENJEUX PAYSAGERS

- Préserver et conforter les structures paysagères; les plateaux bocagers et les berges de l'Ernée
- Valoriser les points de vue remarquables depuis les coteaux sur et depuis la ville
- Favoriser les espaces verts en centre urbain et maintenir la qualité des espaces libres privés (jardins)

DES ENJEUX URBAINS

- Valoriser les entrées de villes et la gestion de la RN12
- Affirmer l'identité du cœur historique ancien (poursuite de la revitalisation), préserver la densité du bâti et valoriser le patrimoine existant
- Homogénéiser et requalifier le traitement du réseau viaire et de ses aménagements
- Sensibiliser les habitants à la préservation du patrimoine ernéen
- Accompagner les nouveaux projets dans leur insertion urbaine

DES ENJEUX ARCHITECTURAUX

- Conserver et mettre en valeur les spécificités de chaque type de bâti (gabarit, matériaux, composition, évolution, couleurs...)
- Encadrement des dispositifs d'économie d'énergie sur la base de la qualité architecturale de l'édifice, de la visibilité depuis l'espace public et de la qualité de ses espaces libres.

II. LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU SPR

